

Image not found or type unknown



Examens école de commerce "impassables" car école non payée

Par **mendra**, le **09/09/2011** à **10:30**

Bonjour,

J'ai étudié à l'Ecole de Commerce Européenne de Bordeaux de 1995 à 1999.

A quelques jours des derniers examens, l'école m'a annoncé que je ne pourrais pas m'y présenter tant que mes parents n'auraient pas réglé ce qu'ils leur devaient.

Mon père m'avait mise à la porte depuis un an.

Le diplôme de cette école est visé par l'Etat. Et j'aimerais au moins pouvoir justifier d'un bac+3 à défaut d'un bac+4.

J'ai contacté l'école qui me dit : "je ne peux rien faire pour vous".

Par conséquent, j'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire d'un point de vue juridique.

Je vous remercie de votre attention.